

Commune de MESANGER

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **IAL-195**

du **29 avril 2011**

mis à jour le **30 octobre 2014**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence sont :

<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

Approuvé	date	4 novembre 2009	effet	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	effet	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	effet	<input type="text"/>

Les documents de référence sont :

- arrêté préfectoral et cartographie du zone réglementaire du PPRT autour du site des installations de produits agropharmaceutiques exploité par la société ODALIS en date du 4 novembre 2009	Consultable sur Internet	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	<input type="checkbox"/>	Moyenne zone 4	<input type="checkbox"/>	Modérée zone 3	<input type="checkbox"/>	Faible zone 2	<input checked="" type="checkbox"/>	Très faible Zone 1	<input type="checkbox"/>
---------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	----------------------	-------------------------------------	---------------------------	--------------------------

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

- carte des zones de sismicité sur le département de la Loire-Atlantique
- cartographie réglementaire du PPRT Odalis
<input type="text"/>
<input type="text"/>

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »



FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE de MESANGER

RISQUE IDENTIFIE PAR UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) APPROUVE

Risque d'incendie d'une plate-forme de stockage de produits agropharmaceutiques exploité par la société ODALIS pour lesquels un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été approuvé le 4 novembre 2009.

L'ensemble des documents relatifs à ce PPRT sont consultables sur Internet :

www.loire-atlantique.gouv.fr

(Rubriques Politiques publiques - Risques naturels et technologiques - Prévention des risques technologiques - Plans prévention risques technologiques - Les plans de prévention des risques technologiques en Loire-atlantique - **Le PPRT Odalis à Mésanger**)

DESCRIPTIF SOMMAIRE DES RISQUES

• **Les produits agropharmaceutiques**

Les produits agropharmaceutiques présentent un risque d'incendie en cas de présence d'une source d'ignition (par exemple, cigarette, travail par point chaud).

L'incendie génère alors des flux thermiques et des émissions de fumées toxiques.

Les effets thermiques peuvent conduire à des brûlures. Ces effets restent limités dans l'enceinte du site.

Les effets d'une exposition de l'homme aux fumées toxiques dépendent de leurs concentrations dans l'air et de la durée d'exposition.

• **Les produits combustibles (semences, plastiques, palettes en bois)**

Les produits combustibles présentent un risque d'incendie en cas de présence d'une source d'ignition (par exemple, cigarette, travail par point chaud).

L'incendie génère alors des flux thermiques et des émissions de fumées toxiques.

Les effets thermiques peuvent conduire à des brûlures. Ces effets restent limités dans l'enceinte du site.

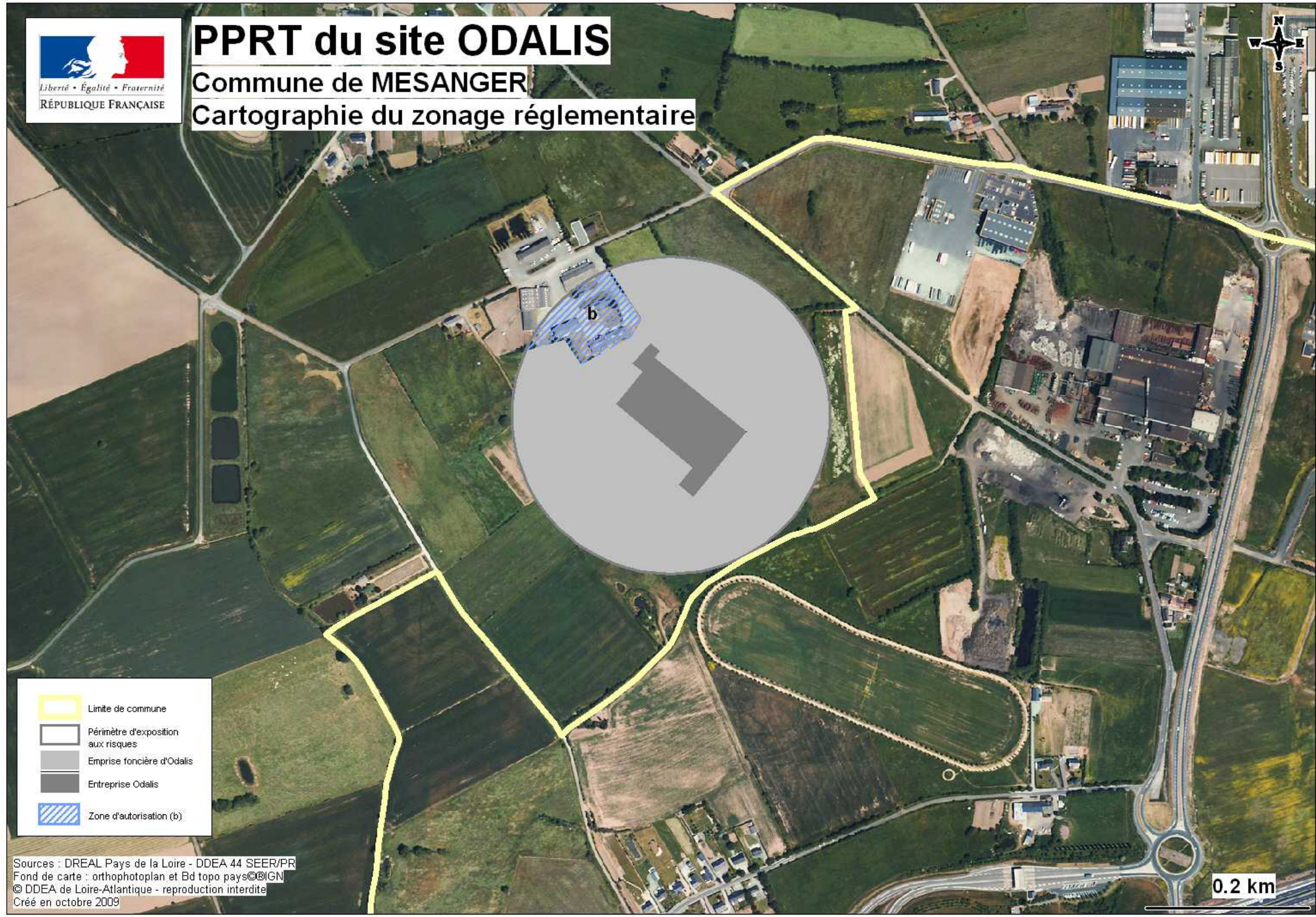
Les effets d'une exposition de l'homme aux fumées toxiques dépendent de leurs concentrations dans l'air et de la durée d'exposition.




PPRT du site ODALIS

Commune de MESANGER

Cartographie du zonage réglementaire



-  Limite de commune
-  Périmètre d'exposition aux risques
-  Emprise foncière d'Odalis
-  Entreprise Odalis
-  Zone d'autorisation (b)

Sources : DREAL Pays de la Loire - DDEA 44 SEER/PR
Fond de carte : orthophotoplan et Bd topo pays©IGN
© DDEA de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé en octobre 2009

0.2 km

ANNEXES

- arrêté d'approbation du PPRT de la société ODALIS en date du 4 novembre 2009,
- note de présentation, règlement et zonage réglementaire du PPRT de la société ODALIS consultable sur Internet : www.loire-atlantique.gouv.fr – (rubrique mentionnée page 2).

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

LE ZONAGE SISMIQUE

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (article D 563-8-1 du code de l'environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte

Alors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, toutes les communes sont désormais concernées par le risque sismique :

- 75 communes en aléa faible
- 146 communes en aléa modéré

Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

LE ZONAGE SISMIQUE

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (article D 563-8-1 du code de l'environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte

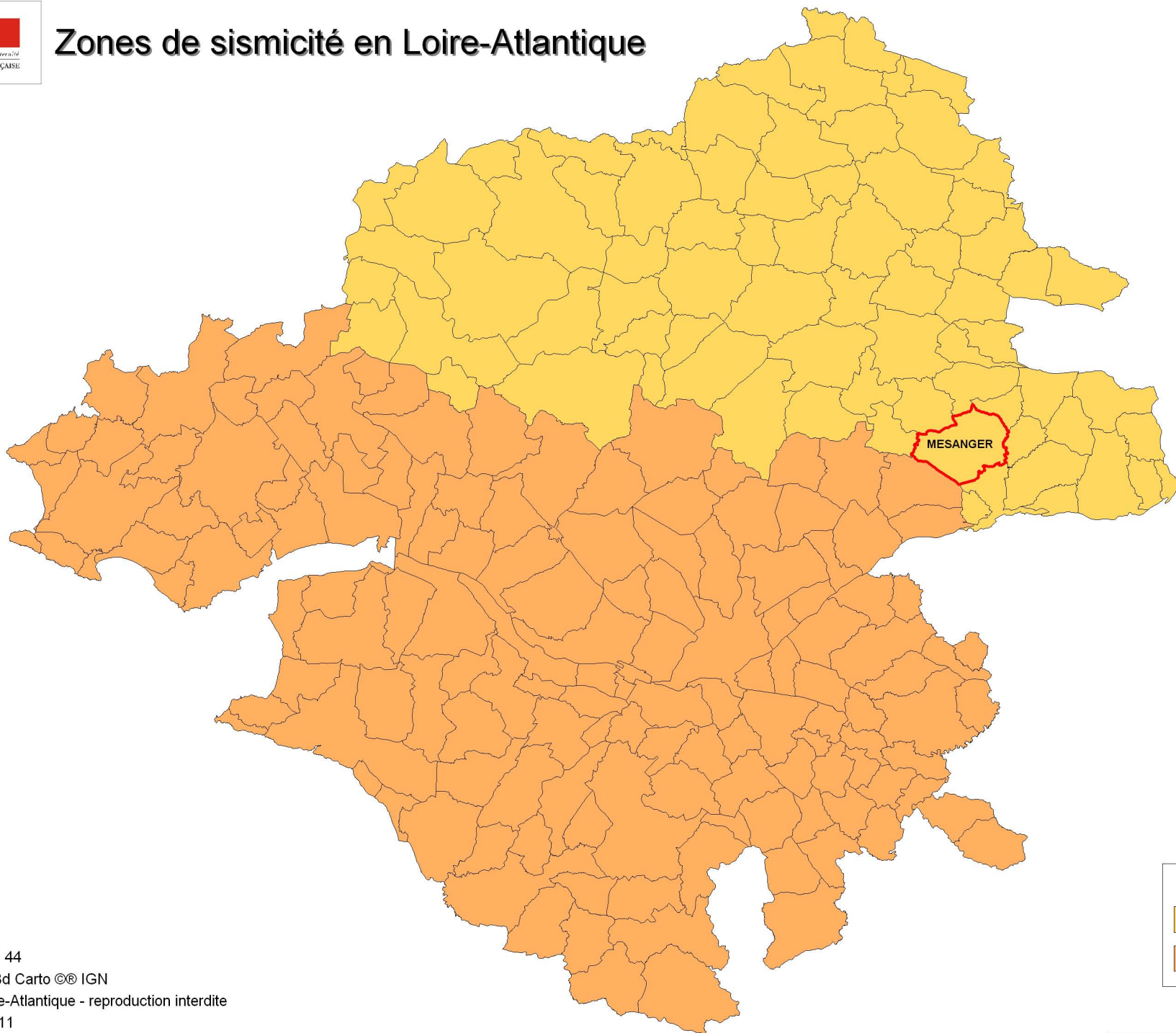
Alors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, toutes les communes sont désormais concernées par le risque sismique :

- 75 communes en aléa faible
- 146 communes en aléa modéré



Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.



Zones de sismicité en Loire-Atlantique



Légende

	Aléa faible
	Aléa modéré

30 km





**Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance
de l'état de catastrophe naturelle ou technologique
sur le territoire de la commune de MESANGER
(Loire-Atlantique)**

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44096	MESANGER	Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
44096	MESABGER	Inondations et coulées de boue	28/01/1988	29/01/1988	07/04/1988	21/04/1988
44096	MESANGER	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

RAPPEL

Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.